

Département de Loir et Cher
Arrondissement de ROMORANTIN
MAIRIE DE



Tél. : 02.54.75.15.13
Fax : 02.54.75.41.79

Réunion du 22 juillet 2020

L'an deux mil vingt le 22 juillet à 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 juillet 2020 s'est réuni Salle Maurice Ragot, afin de permettre le respect des distanciations physiques, sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Hélène SAILLARD-LEPAIN, Jean-Louis PETRUS, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Loïc DENIS, Aurélien CHAUX, Aurélie POISSON, Jean-Jacques RABIER, Bernadette MANDARD, Claire VALLA.

Absents excusés :

Monsieur Thierry HAMELIN donnant pouvoir à Monsieur Jean-Louis PETRUS,
Madame Julie ESNAULT VAN CAUBERG donnant pouvoir à Monsieur Loïc DENIS,
Madame Carole CHARBONNIER donnant pouvoir à Madame Annick GOINEAU.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Fabienne BIGOT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 JUIN 2020

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

43-DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2020

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil qu'il y a lieu d'apporter une modification à la section d'investissement recettes du budget primitif 2020 voté le 2 mars dernier.

Les Membres du Conseil après avoir entendu les explications du Maire et pris connaissance des modifications à effectuer, à l'unanimité :

↳ Approuvent la décision modificative N°3 au budget primitif 2020 qui se détaille comme suit :

ARTICLES	MONTANT
001 – Solde d'exécution reporté	-639,73
1022 – Fds compensation TVA	+639,73

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
23 juillet 2020
Et de l'affichage le 23 juillet 2020

44-MISSION COMPLETE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR AMENAGEMENT COMMERCE : CHOIX DU CABINET D'ARCHITECTE

Madame le Maire rappelle que suite à la délibération n°40/2020 en date du 22 juin 2020 décidant le lancement d'une consultation pour une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bar/restaurant/logement, 3 cabinets ont été contactés.

Madame le Maire donne connaissance des taux de forfait rémunération proposé par chaque cabinet à savoir :

	Taux rémunération
Atelier Frédéric BRUXELLE	10,50
BDH Architectes	10,00
Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme	9,00

et précise que pour ce calcul le montant des travaux retenu est celui estimé dans l'étude de faisabilité transmise en Préfecture dans le cadre de la demande de subvention DETR, à savoir 280 500 € HT.

Les Membres du Conseil, après avoir pris connaissance des propositions et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décident de retenir le cabinet SEARL CAU de Selles sur Cher pour un forfait rémunération de 9%,
- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer tout document relatif à cette mission.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
23 juillet 2020
Et de l'affichage le 23 juillet 2020

45-CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade permettant une évolution de carrière et que les Membres de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale saisis à cet effet se sont prononcés favorablement le 18 juin dernier.

Madame le Maire propose donc de créer, à compter du 1^{er} septembre 2020

- ☞ 1 poste d'Adjoint technique Principal 2^{ème} classe à temps complet (35/35), cadre d'emploi relevant de la catégorie C,

Les Membres du Conseil, après en avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ↳ Décident de créer, à compter du 1^{er} septembre 2020, 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35), cadre d'emploi relevant de la catégorie C,
- ↳ Précisent que l'agent continuera à bénéficier du régime indemnitaire (RIFSEEP) instauré par la délibération n°32/2017 et selon le montant individuel fixé par arrêté N°30/2017 en date du 15 décembre 2017,
- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer les arrêtés correspondants.

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission en Préfecture le
 23 juillet 2020
 Et de l'affichage le 23 juillet 2020

46-REDUCTION DU TAUX DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

Madame le Maire rappelle que conformément à la réglementation en vigueur l'indemnité du Maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum, soit pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants 51,6% de l'indice 1027.

Le Maire peut toutefois demander à ne pas bénéficier de l'intégralité de l'indemnité, le conseil municipal devant alors en fixer le pourcentage par délibération.

Afin de ne pas grever le budget communal Madame le Maire propose de diminuer le montant de son indemnité de fonction en la ramenant à 44% de l'indice 1027.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Fixent, à compter du 1^{er} août 2020, l'indemnité du Maire à 44% de l'indice 1027.

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission en Préfecture le
 23 juillet 2020
 Et de l'affichage le 23 juillet 2020

47-RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE 13 MARS 2020

Conformément aux délégations confiées par délibérations du 16 avril 2014 puis du 27 mai 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises depuis le 13 mars 2020, à savoir :

- ☞ Location appartement : Bail précaire du 14 mars 2020 au 30 avril 2020 avec Kévin BOYAUX (logement 3Ter Place de l'Eglise) pour un montant mensuel de 200€ (Décision n°10/2020 en date du 13 mars 2020),
- ☞ Travaux de réfection sur toiture des sanitaires du camping : Marché signé avec l'Entreprise COUTANT de Saint Aignan pour un montant de 6 033,47€ HT (Décision n°11/2020 en date du 16 avril 2020),
- ☞ Location appartement : Prolongation du bail précaire du 1^{er} au 31 mai 2020 avec Kévin BOYAUX (logement 3Ter Place de l'Eglise) pour un montant mensuel de 200€ (Décision n°12/2020 en date du 30 avril 2020),
- ☞ Travaux de réparation du parking du cimetière : Marché signé avec l'Entreprise COLAS Centre Ouest de La Chaussée Saint Victor pour un montant de 2 375,00€ HT (Décision n°13/2020 en date du 6 mai 2020),

- ☞ Location appartement : Prolongation du bail précaire du 1^{er} au 30 juin 2020 avec Kévin BOYAUX (logement 3Ter Place de l'Eglise) pour un montant mensuel de 200€ (Décision n°14/2020 en date du 3 juin 2020),
- ☞ Concession nouveau cimetière : Décision accordant la concession cavurne n°1 pour une durée de 50 ans, sépulture de la famille HANOT (Décision n°15/2020 en date du 27 juin 2020),
- ☞ Travaux d'entretien de voirie (PATA) : Marché signé avec l'Entreprise EIFFAGE de Chaussée Noyers sur Cher pour un montant de 10 500,00€ HT (Décision n°16/2020 en date du 30 juin 2020),
- ☞ Location appartement : Prolongation du bail précaire du 1^{er} juillet au 31 août 2020 avec Kévin BOYAUX (logement 3Ter Place de l'Eglise) pour un montant mensuel de 200€ (Décision n°17/2020 en date du 30 juin 2020),
- ☞ Achat d'un broyeur pour les services techniques : Marché signé avec l'Entreprise DUBREUIL de Noyers sur Cher pour un montant de 6 550,00€ HT (Décision n°18/2020 du 18 juillet 2020),
- ☞ Vente matériel AGRIMASTER réformé : Accord signé avec l'Entreprise GONNIN DURIS-DUBEUIL de Noyers sur Cher pour un montant net de taxes de 1 000€ (Décision n°19/2020 du 20 juillet 2020).

Les Membres du Conseil prennent acte de ces décisions.

48-COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle que par délibération N°41/2020 en date du 22 juin 2020 le Conseil Municipal a établi la liste des contribuables susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Après examen de cette liste et conformément au 2 de l'article 1650 du code général des impôts, le Directeur Départemental des Finances Publiques a désigné, pour les 6 années à venir :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Daniel DUPONT	Hélène SAILLARD-LEPAIN
Jean-Jacques RABIER	Bernadette MANDARD
Jean-Louis PETRUS	Claire VALLA
Aurélien CHAUX	Carole CHARBONNIER
Cédric DEVANNE	Aurélie POISSON
Gérard OUDART	Bruno RICHARD

Il est précisé que lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

49-COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS : OUVERTURE DES COMMISSIONS THEMATIQUES AUX MEMBRES DES CONSEIL MUNICIPAUX.

Lors de la séance communautaire d'installation du 16 juillet, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité que les commissions thématiques, composées de 20 membres maximum, soient également ouvertes aux élus municipaux.

Lors du prochain Conseil communautaire du mercredi 29 juillet 2020, la création et la composition des Commissions thématiques suivantes seront portées à l'ordre du jour :

- 1.Développement Economique
- 2.Finances / Moyens Généraux / Prospective
- 3.Politique de santé : **Suivi actions convention santé-famille**

4. Développement touristique : **Suivi des projets touristiques et présidence de l'EPIC**
5. Développement durable 1 : **PCAET**
6. Développement durable 2 : **GEMAPI / Eau et Assainissement**
7. Logement Social
8. Culture et Vie Associative : **Suivi financier – PACT – Subventions communautaires- Accompagnement des Ecoles de musique et Cinémas**
9. Services à la population : **Enfance-jeunesse – Maison France Service communautaire et ses bureaux– Convention Santé Famille**
10. Aires d'accueil des gens du voyage et OPAH
11. Communication
12. Aménagement du Territoire et Développement Numérique : **PLUI-Mobilité- SMO**
13. Infrastructures : **Bâtiments communautaires- Villages entreprises- voiries ZA et éclairage public ZA**
14. Agriculture et Patrimoine Naturel : **Agriculture et viticulture – Développement énergies renouvelables**

Après un tour de table, ont souhaité s'inscrire :

Finances / Moyens Généraux / Prospective : Madame Annick GOINEAU, Messieurs Cédric DEVANNE et Jean-Jacques RABIER,
Politique de santé : Madame Fabienne BIGOT,
Développement durable 1 : Madame Claire VALLA,
Développement durable 2 : Messieurs Jean-Louis PETRUS et Jean-Jacques RABIER,
Culture et Vie Associative : Madame Julie ESNAULT VAN CAUBERG, Monsieur Cédric DEVANNE,
Services à la population : Madame Julie ESNAULT VAN CAUBERG,
Aménagement du Territoire et Développement Numérique : Monsieur Daniel DUPONT,
Agriculture et Patrimoine Naturel : Monsieur Jean-Louis PETRUS.

Ces propositions devront être transmises avant le 24 juillet.

Il est à noter que sont déjà inscrits sur les pré-listes fournies par les services de la Communauté de Communes :

Développement touristique : Madame Annick GOINEAU
Culture et Vie Associative : Monsieur Daniel DUPONT.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire répond à la question posée par Madame Bernadette MANDARD sur le cahier ouvert à l'accueil de la Mairie :

- **Sécurité : est-il prévu de supprimer les places de stationnement dans le bourg (à côté du salon de coiffure) du fait qu'un nouveau parking est disponible**

Madame le Maire indique qu'elle a contacté les services du Conseil Départemental qui avaient coordonné ces travaux d'aménagements sécuritaires pour avoir plus amples informations sur les actions possibles. Elle précise que même sans matérialisation au sol, le stationnement est autorisé le long de la voie et que la dépose des pavés qui s'avère difficile n'est pas préconisée par le Département et entraînerait des travaux importants de reprise de la bande de roulement.

Une discussion s'engage ensuite sur le manque de civisme des automobilistes et les difficultés à faire respecter les limitations de vitesse dans la traversée du bourg.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Réunion GEMAPI

Une réunion d'information à l'attention des élus souhaitant intégrer la Commission thématique se tiendra à Contres le jeudi 23 juillet à 16h30. Monsieur Jean-Jacques RABIER y assistera et représentera la Commune. Monsieur Jean-Louis PETRUS également intéressé par cette commission est excusé en raison de sa participation, à la même heure, à la réunion d'installation du SIAAM.

➤ Culture

La commission se réunira le 7 septembre à 20h00 afin de préparer le dossier Festillésime 2021, dont la date limite d'envoi est fixée au 20 septembre.

A ce propos Madame le Maire indique qu'elle a assisté au spectacle « Jeu des Proverbes » par la Coriace Compagnie, spectacle interactif tout public qui conviendrait bien en plein air, dans le cadre du château.

L'Association « La Marelle » sera présente du 3 au 7 août dans le cadre de l'organisation d'un stage de chant. Un « concert » de fin de stage aura lieu le 7. Les lieu et horaire seront précisés ultérieurement. Cette association souhaite également se produire une nouvelle fois dans l'Eglise, soit en 2021 dans le cadre de Festillésime, soit en fin d'année. Monsieur DUPONT est actuellement en contact avec la Présidente pour étudier les différentes possibilités qui seront examinées lors de la réunion du 7 septembre.

➤ Voirie

Une réunion sera programmée après réception de l'ensemble des devis.

➤ Entreprise CHAPPY DOG

Madame le Maire indique qu'elle a reçu récemment Monsieur TROCHU repreneur de la pension CHAPPY DOG.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.
Le Maire,



Annick GOINEAU